

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139295-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17
décembre 2024
D-2024/400**

Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Bordeaux - 13 rue du Maréchal Joffre à Bordeaux - Résiliation anticipée du bail emphytéotique en date du 28 septembre 1948 entre le Département de la Gironde et la Ville de Bordeaux

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Département de la Gironde a conclu auprès de la Ville de Bordeaux un bail emphytéotique en date du 28 septembre 1948 pour une durée de 99 années entières et consécutives, afin de mettre à disposition de la Ville la parcelle cadastrée HI 240 sise 13 rue du Maréchal Joffre et d'une superficie d'environ 245m², pour la construction et l'aménagement d'un ensemble immobilier de bureaux affectés au conseil des prud'hommes, au tribunal de simple police et à diverses justices de paix.

En application des dispositions des articles 19 à 23 de la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, l'immeuble construit a été mis à disposition du Ministère de la Justice, désormais compétent en la matière, aux termes d'un procès-verbal du 25 octobre 1989, avec tous les droits et obligations du propriétaire à compter du 1er janvier 1987, prenant ainsi en charge la maintenance et l'exploitation du bâtiment.

Cependant, ce transfert et cette substitution n'ont jamais été actés dans le bail emphytéotique de 1948, la Ville de Bordeaux conservant à tort les droits d'emphytéote. C'est pourquoi, afin de régulariser le statut juridique du bien, et permettre aujourd'hui au Département de la Gironde de céder en pleine propriété ce foncier à l'Etat, il vous est proposé, d'un commun accord, de résilier de manière anticipée ce bail.

La Ville de Bordeaux, n'ayant non seulement plus l'usage du bien et n'assurant plus aucune charge de l'emphytéote depuis 1987, il vous est proposé de renoncer expressément aux droits résultant du bail, et ce, sans indemnité de résiliation.

Vu les articles L1311-2 à L1311-4 du Code général des Collectivités territoriales

Vu le bail emphytéotique en date du 29 septembre 1948 entre la Ville de Bordeaux et le Département de la Gironde

Vu le procès-verbal des 2 novembre 1988 et 25 octobre 1989 entre la Ville de Bordeaux et le Ministère de la Justice, de mise à disposition des biens immeubles affectés aux juridictions du premier degré de l'ordre judiciaire

Vu l'accord du Département de la Gironde par courrier du 3 octobre 2023 portant sur la résiliation par anticipation du bail emphytéotique

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- Décider de la résiliation anticipée et sans indemnité du bail emphytéotique en date du 28 septembre 1948 conclu entre le Département de la Gironde et la Ville de Bordeaux pour une durée de 99 ans, portant sur le terrain situé 13 rue Maréchal Joffre à Bordeaux, situé sur la parcelle cadastrée HI 240, d'une superficie d'environ 245m²

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Matthieu MANGIN

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

